



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tourisme et loisirs face à la covid-19

Question écrite n° 33910

Texte de la question

Mme Caroline Fiat alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les besoins spécifiques des entreprises du secteur touristique et des loisirs. Le tourisme est un secteur privilégié en France. La France est le leader mondial en termes d'attractivité touristique, réclamant une mobilisation importante de professionnels pour répondre aux attentes des visiteurs du monde entier désireux de découvrir le pays. L'épidémie de la covid-19 a fortement réduit voire anéanti l'année touristique. Tous les acteurs du secteur sont touchés et en premier lieu, les structures d'accueil touristique mais aussi l'ensemble de leurs fournisseurs, tels que les débits de boissons ou les traiteurs. Les structures de loisirs, quant à elles, permettent l'animation locale des territoires. Face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire et leurs fermetures durant les confinements du pays, leur viabilité est mise en cause. Dans ce contexte, l'État est intervenu pour proposer des aides et des accompagnements aux entreprises pour l'année civile 2020. Néanmoins, face à l'ampleur de la crise sanitaire, du climat anxiogène qui se dégage de par le monde, les retentissements de la crise vont nécessairement se poursuivre l'année prochaine. Pour leur permettre de rebondir et faire que les secteurs touristiques et des loisirs soient préservés des contingences de la période, les entreprises du secteur touristique, leurs fournisseurs et l'ensemble des emplois liés à l'activité touristique et des loisirs en France ont besoin d'engagements forts. Elle lui demande s'il entend poursuivre un accompagnement massif de ces entreprises pour l'année 2021 et s'il est question de pouvoir poursuivre le dispositif de chômage partiel tant que l'activité touristique n'aura pas retrouvé son rythme d'avant-crise. Les aides économiques, notamment les prêts garantis par l'État (PGE) doivent pouvoir voir leur délai de remboursement s'échelonner à l'après-crise, sans surcoût pour les entreprises qui les ont contractés. Ces mesures de bon sens économique indispensable socialement sont les conditions nécessaires à la survie d'un secteur économique majeur pour le pays. Les entreprises et la représentation nationale sont désireuses de connaître son engagement au long cours en faveur de l'activité touristique française et de l'ensemble des emplois et des secteurs concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33910

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2020](#), page 8114

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)